

# Fiche de données de sécurité



Préparé 07-05-2024  
Révision: (date) -  
Version 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Cyano Print Powder A  
Code produit: -  
N°-CAS: 13746-66-2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées:

Arts plastiques et travaux manuels.

#### Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société:

Creotime.com  
Rasmus Færchs Vej 23  
7500 Holstebro  
Denmark  
Tlf.: +45 96 13 30 10

#### Contact et mail:

info@creotime.com

#### Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: RC

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):  
Eye Irrit. 2;H319  
Aquatic Chronic 2;H411

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement:

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)  
Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. (EUH 032)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)  
Tenir hors de portée des enfants. (P102)  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. (P280)  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337 + P313)  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338)  
Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)  
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

## 2.3. Autres dangers

-

## Autres remarques:

-

## Autre

-

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Hexacyanoferrate tripotassique	- / -	13746-66-2	237-323-3	Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H411, EUH 032	100	-

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

**En cas d'inhalation:**

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise.

**En cas d'ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

**En cas de contact avec la peau:**

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

**En cas de contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Conseils généraux:**

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

## 5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stocker dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir application, rubrique 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

**Valeur de la DNEL/PNEC:****DNEL Hexacyanoferrate tripotassique**

	Travailleurs	Consommateurs
Cutanée - Chroniques Systémiques	9 mg/kg bw/day	4,5 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	4,5 mg/kg bw/day

**PNEC Hexacyanoferrate tripotassique**

Eau douce	1,7 µg/L
Eau de mer	0,17 µg/L

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

**Contrôles techniques appropriés**

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après utilisation.

**Équipement de protection individuelle:****Protection respiratoire:**

Non exigé.

**Protection des mains:**

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

Durée de pénétration : > 480 min.

**Protection des yeux/du visage:**

Utiliser des lunettes de protection en cas de risque de contact des poussières avec les yeux.

Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166.

**Protection de la peau:**

Non exigé.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**


---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Poudre
Couleur:	Rouge
Odeur:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm <sup>2</sup> /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

**9.2. Autres informations**

Aucunes.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**


---

**10.1. Réactivité**

Réagit avec les produits fortement acides.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun effet connu.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun effet connu.

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter le contact avec des acides forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**


---

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Hexacyanoferrate tripotassique	Oral	Rat	LD50	> 5110 mg/kg
Hexacyanoferrate tripotassique	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmoiement.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Cancérogénicité:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Hexacyanoferrate tripotassique	96 Heures	Poisson	LC50	> 100 mg/L
Hexacyanoferrate tripotassique	48 Heures	Daphnie	EC50	59 mg/L
Hexacyanoferrate tripotassique	72 Heures	Algues	EC50	1,7 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

**12.4. Mobilité dans le sol**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Code-EAK	Description
08 03 12	Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

**Marquage spécifique:**

-

**Emballages contaminés:**

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

**14.1 -14.4.****ADR**

-

**IMDG/IATA**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas pertinent.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Sources:**

Limite d'exposition UE ( Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

**Autres remarques:**

-

**Restrictions professionnelles:**

-

**Besoins en formation:**

-

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucunes.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

**Information supplémentaire:****Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

**Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:**

Eye Irrit. 2;H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2;H411	Méthode de calcul

**Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

**Autre:**

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

**Changements ont été apportés dans les points suivants:**

-

**Cette fiche annule et remplace la version:**

-